

# CORPORATION DU CANTON D'ALFRED ET PLANTAGENET

## DESCRIPTION DE TÂCHES

<b>TITRE :</b>	Préposé à l'entretien des parcs et espaces verts – étudiant saisonnier
<b>SERVICE :</b>	Service des Parcs et Loisirs
<b>SUPERVISEUR :</b>	Superviseur des installations récréatives
<b>DIRECTEUR :</b>	Directrice des Parcs et Loisirs

---

### SOMMAIRE DES FONCTIONS

Sous la supervision de la directrice des Parcs et Loisirs et du Superviseur des installations récréatives, le préposé aux parcs et loisirs est responsable de l'entretien, de l'aménagement et de la propreté des parcs, des terrains municipaux et des espaces verts, afin d'offrir aux citoyens des lieux sécuritaires, propres et accueillants.

### DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS

#### 1. PROGRAMME/SERVICE

##### a. Entretien des espaces verts :

- Tondre les pelouses, tailler les haies et les arbustes ;
- Entretien des plates-bandes ;
- Désherber les parterres et les allées.

##### b. Propreté et collecte des déchets :

- Ramasser les déchets et vider les poubelles ;
- Assurer la propreté des parcs, aires de jeux et espaces publics ;
- Maintenir les espaces publics propres et accueillants.

##### c. Utilisation d'équipements :

- Utiliser et entretenir les équipements de jardinage, les outils et équipements motorisés ou manuels (tondeuses, taille-haies, etc.) en toute sécurité ;
- Signaler tout équipement défectueux ou nécessitant des réparations.

##### d. Aménagements paysagers :

- Participer à la plantation de nouveaux arbres, arbustes et fleurs ;
- Aider à la mise en place de projets d'aménagement paysager ;
- Peindre et nettoyer les infrastructures récréatives.

e. **Sécurité :**

- Porter obligatoirement les bottes de sécurité ainsi que pantalon long ;
- Respecter les consignes de sécurité et utiliser les équipements selon les précautions du fabricant, en tout temps ;
- Signaler toute situation dangereuse, bris, anomalie ou tout incident à la direction ;
- Utiliser les équipements de protection individuelle fournis par l'employeur.

f. **Interaction avec le Public:**

- Répondre aux questions des visiteurs et fournir des informations sur les parcs ;
- Assurer un service courtois et professionnel en tout temps.

## 2. RESSOURCES HUMAINES

Aucune.

## 3. RESSOURCES FINANCIÈRES

Aucune

## 4. RESSOURCES MATÉRIELLES

- L'employé est responsable du matériel et de l'équipement qui lui sont assignés par la municipalité.

## HABILITÉS ET EFFORT

### 5. CONNAISSANCES/EXPÉRIENCE

- Diplôme d'études secondaires ou en voie de l'obtenir, et doit retourner aux études;
- Permis de conduire, un atout;
- Connaissance des techniques de jardinage et d'entretien des espaces verts, un atout;
- Capacité à utiliser des outils, équipements motorisés et manuels de jardinage;
- Sens de l'organisation et capacité à travailler de manière autonome;
- Bonnes compétences en communication et en service à la clientèle;
- Bonne condition physique et capacité à travailler à l'extérieur dans différentes conditions climatiques;
- Aptitude physique à effectuer des tâches manuelles et à travailler à l'extérieur.
- Sens de responsabilité et souci d'un travail bien fait.

### 6. EFFORTS PHYSIQUE ET MENTAL

- Ce poste exige des efforts et aptitudes physiques à effectuer des tâches manuelles et à travailler à l'extérieur.
- Périodes de concentration mentale occasionnelles et de courte durée.

## 7. JUGEMENT

Le travail s'effectue sous la direction du Directeur des Parcs et Loisirs en conformité avec les règlements municipaux et les normes de protection de l'environnement.

Le titulaire exerce son jugement :

- En s'assurant que les usagers respectent la réglementation et les normes;
- En s'assurant que les usagers respectent les directives et les normes de sécurité sur le site.

## 8. APTITUDES INTERPERSONNELLES

Le titulaire devra démontrer des aptitudes interpersonnelles pour interagir avec son supérieur immédiat et le public.

Communiquer avec:

### **INTERNE :**

- Contacts réguliers avec des personnes dans l'organisation et dans le Service;

### **EXTERNE :**

- À l'occasion, contacts avec des personnes de l'extérieur, la clientèle desservie et le public.

## CONDITIONS DE TRAVAIL

### 9. ENVIRONNEMENT

Le travail s'exerce dans un contexte météorologique variable, pouvant parfois atteindre des conditions extrêmes. Cela inclut, sans s'y limiter, des températures élevées ou basses, des précipitations importantes, des vents forts et d'autres conditions climatiques imprévisibles. (chaleur, intempéries, humidité). L'employé s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de tous malgré ces conditions.

### 10. CONTRÔLE DE L'HORAIRE DE TRAVAIL

Il s'agit d'un emploi d'été. Les heures de travail correspondent aux heures normales opérationnelles du Service Parcs et Loisirs. Le titulaire effectue 40 heures de travail par semaine.

Note : La rédaction de ce document a été réalisée en utilisant le genre masculin uniquement dans le but d'alléger le texte. Il est convenu que tous les genres sont partie intégrante de ce document.